

APPLIQUER LE TRE : PERTES D'EXPLOITATION

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA147	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1978,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

- Du 08/06/2026 au 10/06/2026
- Du 07/12/2026 au 09/12/2026

OBJECTIFS

- Appréhender les règles de souscription d'un contrat pertes d'exploitation
- Déterminer le taux à partir du Traité des Risques d'Entreprises (TRE) tome 2 et appliquer la méthode de calcul
- Identifier et mettre en oeuvre les règles et procédures de gestion applicables en cas de sinistre pertes d'exploitation

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Cas pratiques d'identification des conséquences du sinistre sur l'entreprise. Rôle de la garantie pertes d'exploitation. Identification des critères d'analyse des PE. Exercices de calcul de la marge brute et de détermination de la période d'indemnisation. Réalisation d'exercices pratiques afin de s'initier à une méthodologie de tarification de la PE.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Iffpass.

PROGRAMME

REMARQUE IMPORTANTE : pour suivre efficacement cette formation, les participants doivent être munis du TRE tome 2

- A. Comprendre les limites de l'assurance directe
- 1. Identifier les besoins de l'assuré suite à un sinistre
- 2. Comprendre le but de l'assurance pertes d'exploitation
- B. Mettre en place un contrat pertes d'exploitation
- 1. Analyser les risques
- 2. Fixer la période d'indemnisation
- 3. Déterminer la marge brute à assurer
- 4. Identifier les événements assurables
- 5. Définir les garanties complémentaires
- 6. Distinguer les modalités particulières
- C. Tarifer la garantie pertes d'exploitation
- 1. Déterminer le coefficient d'interruption
- 2. Déterminer le coefficient pertes d'exploitation
- 3. Distinguer les entreprises dont les activités sont organisées en parallèle ou en série
- 4. Tarifer les extensions de garanties
- 5. Apprécier les incidences des modalités particulières d'assurance sur la tarification
- D. Règlement d'un sinistre « pertes d'exploitation »
- 1. Différentes phases du règlement d'un sinistre
- 2. Calcul de l'indemnité
- 3. Cas particuliers

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.
- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Souscripteurs Entreprises
Chargés d'indemnisation risques d'entreprises
Managers technico-commerciaux
Chargés de clientèle
Agents généraux
Courtiers

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1978,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / 01 47 76 58 70

Généré le 18/02/2026 à 02:15